



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Beauvais, le **29 NOV. 2022**

Objet : Installations classées pour la protection de
l'environnement
Société LOG NISA à Ressons-sur-Matz

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 30 septembre 2022, vous avez transmis une demande de déclaration de changement d'exploitant pour l'entrepôt logistique de Ressons-sur-Matz exploité par la société RESLOG au profit de la SCI LOG NISA.

Après examen du dossier, il est donné acte par la présente du changement d'exploitant.

Les conditions d'exercices des activités soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement exercées sur le site de Ressons-sur-Matz et imposées au prédécesseur en nom, restent applicables (arrêté préfectoral d'enregistrement du 11 février 2022).

Par ailleurs, il vous est rappelé qu'en tant qu'exploitante en titre d'une installation ICPE et quand bien même l'exploitation effective de l'installation serait réglée par un contrat de droit privé, votre société ne pourra s'exonérer du respect de la police des ICPE au motif que le non-respect des prescriptions est le fait de son/ses locataires exploitants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général

Sébastien LIME

SCI LOG NISA
6 place de la Pyramide
92800 PUTEAUX